

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

19 février 2024

N° E24000004 /78

La présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 13 février 2024, la lettre par laquelle la commune de PORT-MARLY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU de Port-Marly pour la réalisation d'un pavillon d'accueil dans le domaine du château de Monte Cristo sur le territoire de la commune ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Anne DE KOUROCH est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Roselyne LECOMTE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de PORT-MARLY, à Mme Anne DE KOUROCH et à Mme Roselyne LECOMTE.

Fait à Versailles, le 19 février 2024.

La présidente.


Jenny GRAND d'ESNON

